



Amendment # 6

RFP Number: CSPS-RFP-17TB-2410

Title: Marketing Strategy and Brand Definition (2018-2021)

To all bidders, NO consideration will be given for extras and/or changes because the Bidder was not familiar with the contents of this Amendment.

The purpose of the present Amendment is to:

1.0 Extend the bid solicitation closing to May 25, 2018 2PM;

2.0 Part 6.1 Security Requirements

Delete in its entirety and replace with the following:

6.1 Security Requirements

1. Before award of a contract, the following conditions must be met:
 - (a) the Bidder must hold a valid organization security clearance as indicated in Part 7 - Resulting Contract Clauses;
 - (b) the Bidder's proposed individuals requiring access to classified or protected information, assets or sensitive work sites must meet the security requirements as indicated in Part 7 - Resulting Contract Clauses;
 - (c) the Bidder must provide the name of all individuals who will require access to classified or protected information, assets or sensitive work sites;
2. Bidders are reminded to obtain the required security clearance promptly. Any delay in the award of a contract to allow the successful Bidder to obtain the required clearance will be at the entire discretion of the Contracting Authority.
3. For additional information on security requirements, Bidders should refer to the [Contract Security Program](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-eng.html) of Public Works and Government Services Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-eng.html>) website.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



Modification N° 6

Numéro de la sollicitation : CSPS-RFP-17TB-2410

Titre : Stratégie de marketing et définition de la marque (de 2018 à 2021)

À tous les soumissionnaires, AUCUNE contrepartie ne sera accordée pour les extras et/ou de modifications présentées par motif que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu du présent Modification.

L'objectif de la présente modification est de :

1.0 Prolonger la date de la fin de l'invitation à soumissionner au 25 mai, 2018 14 :00

2.0 Partie 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Supprimer dans son entièreté et la remplacer par ce qui suit :

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.